



Plan de continuité des activités pour un fonctionnement en mode dégradé

L'organisation du travail

Le maintien de l'activité en mode dégradé nécessite des modifications de l'organisation du travail.

Exemples de mesures d'organisation pour maintenir l'activité en cas de pandémie

- Modifier les plages horaires de travail
- Adapter les modalités de production
- Mettre à disposition le matériel nécessaire pour le travail à domicile
- Organiser les moyens de transport des personnels indispensables en cas de réduction des transports collectifs
- Adapter les conditions des déplacements professionnels
- Organiser la restauration du personnel présent dans l'entreprise
- Assurer au moyen de sites web ou de répondeurs une information collective du personnel à domicile